

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° 3248

présenté par  
M. de Fournas

à l'amendement n° 218 de M. Forissier

-----

### APRÈS L'ARTICLE 28

Compléter la seconde phrase par les mots :

« incluant l'impact de ces installations sur les zones à risques feux de forêts, la capacité d'intervention des bombardiers d'eau et celle des pompiers. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'évaluer l'impact des éoliennes sur les feux de forêt.